

Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-5

**LETTRE CIRCULAIRE DU
CONSEIL 04/2021
19 août 2021**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE REVISE POUR LA CINQUIEME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

Références :

- A. Règles de procédure du Conseil de l'OHI – *Règle 7*
- B. Lettre circulaire du Conseil 03/2021 du 01 juin – *Appel à commentaires concernant les propositions à examiner lors de la 5^{ème} réunion du Conseil de l'OHI (C-5) et dispositions organisationnelles préliminaires.*
- C. Résolution de l'OHI 8/1967 telle qu'amendée – *Procédure d'examen des propositions présentées par les Etats membres... au Conseil*
- D. Lettre circulaire du Conseil 01/2021 du 09 avril – *Annonce de la cinquième réunion du Conseil de l'OHI (C-5) et ordre du jour provisoire.*

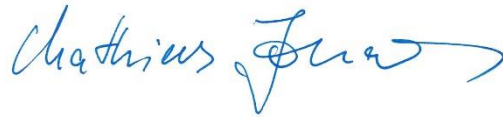
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à la référence A, la présente lettre circulaire du Conseil fournit un ordre du jour provisoire révisé pour la cinquième réunion du Conseil de l'OHI (C-5) en annexe A. Un calendrier provisoire sera mis à disposition ultérieurement. Les documents d'accompagnement pour la réunion sont également disponibles sur le site web de l'OHI : <https://iho.int/en/5th-council-meeting-2021>.

2. Conformément à la référence C, un compendium des commentaires reçus des Etats membres ou fournis par le Secrétaire général en réponse à la référence B devait être inclus dans le « Livre rouge » du C-5. Aucun commentaire n'ayant été reçu à la date limite (10 août), il n'y aura pas de Livre rouge pour le C-5. Cela n'empêche pas les Etats membres de participer activement à la réunion et/ou de fournir des commentaires au Secrétariat du Conseil, le cas échéant, à un stade ultérieur, de préférence avant la réunion, afin qu'ils puissent être examinés par le Président et le Secrétaire lors des réunions de préparation du C-5.

3. Afin de faciliter la préparation de l'organisation du C-5 et comme indiqué dans la référence D (cf. paragraphe 11), les Etats membres ayant un siège au Conseil, et les autres Etats membres désireux d'y participer, sont cordialement invités à s'inscrire à l'événement **avant le 19 septembre 2021**, via le système d'inscription en ligne : <https://iho.int/en/online-registration>. Le lien de la plateforme à utiliser pour la réunion sera fourni aux participants inscrits en temps utile après la date limite d'inscription. Des sessions test pour les intervenants notamment peuvent être organisées à la demande (yves.guillam@iho.int) la semaine précédant l'événement.

Veillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion :

- Président/vice-président du Conseil, membres du Conseil de l'OHI, Etats membres de l'OHI
- Comités de l'OHI (président/secrétaire) : HSSC, IRCC

Annexe :

- A. Ordre du jour provisoire révisé

CINQUIEME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI
Secrétariat de l'OHI, Monaco, 19 – 21 octobre 2021

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE REVISE¹

Référence : Règle 8 des Règles de procédure du Conseil.

1. OUVERTURE

- 1.1 Allocution d'ouverture du Secrétaire général.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.
- 1.3 Allocution d'ouverture du président.
- 1.4 Dispositions administratives.

2. POINTS REQUIS PAR LA 2^{EME} ASSEMBLEE DE L'OHI

- 2.1 Décision A2/08 : Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour - Propositions du Conseil au comité directeur (*à débattre au point 4.5 de l'ordre du jour*).
- 2.2 Décision A2/12 : Rapport sur l'application des principes de l'ISO 9001 (*à débattre dans le cadre des rapports du HSSC et de l'IRCC aux points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour*).
- 2.3 Décision A2/14 : Mise à jour sur la meilleure façon de faire progresser la définition des intérêts hydrographiques.
- 2.4 Décision A2/20 : Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique (*à débattre au titre du point 6.1 de l'ordre du jour, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général pour le programme 1 contenues dans le point 6.1 de l'ordre du jour, et de celles des présidents du HSSC et de l'IRCC pour les programmes 2 et 3 contenues dans les points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour*).
- 2.5 Décisions A2/30&A2/31 : Version 1.x proposée de la Feuille de route pour la décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (*à débattre au point 4.4 de l'ordre du jour suite aux propositions du HSSC et de l'IRCC aux points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour*).
- 2.6 Décision A2/33 : Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S57 aux ENC de la S-101) (*à débattre au point 4.3 4.1 de l'ordre du jour*).
- 2.7 Liste cumulative des Décisions de l'A-2 affectant le Conseil (Décisions A2/02²,

¹ Changements en rouge par rapport au projet d'ordre du jour provisoire fourni dans la LCC 01/2021.

² Complète.

A2/04², A2/06², A2/08, A2/11², A2/12, A2/14, A2/20, A2/30, A2/31, A2/33).

3. POINTS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

3.1 Examen des Décisions et Actions découlant du C-4.

4. POINTS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

4.1 Rapport et propositions du HSSC (incluant la mise à jour relative au concept hybride (transition des ENC de la S-57 vers celles de la S-101))

- Annexe A : Indicateurs de performance stratégique attribués au HSSC et mesures proposées.
- Annexe B : Proposition d'Annexe 2 (version 1.0, 7 juillet 2021) à la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (2020-2030).

4.2 Rapport et propositions de l'IRCC

- Annexe A – Proposition d'amendement à la Feuille de route S-100.
- Annexe B - Indicateurs de performance stratégique attribués à l'IRCC.

~~4.3 Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S-57 vers les ENC de la S-101). Laisser intentionnellement en blanc.~~

4.4 Version 1.x proposée pour la feuille de route pour la décennie pour la mise en œuvre de la S-100.

4.5 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour - Propositions du Conseil au comité directeur.

5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI.

5.2 Proposition de Programme de travail de l'OHI pour 2022.

5.3 Proposition de Budget de l'OHI pour 2022.

6. PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

6.1.1 Implémentation et débat des adaptations au Programme de travail de l'OHI et aux autres instruments affectés de l'OHI à partir du plan stratégique révisé, en mettant l'accent sur les objectifs 2 et 3. Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique. **Recommandations du Secrétariat concernant la mise en œuvre du Plan stratégique (Programme de travail 1). Examiner également la proposition contenue dans le point 7.3 de l'ordre du jour.**

7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

7.1 Mise à jour sur la mise en œuvre de la Décision A2/07 : le langage inclusif.

7.2 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/25 : S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales.

7.3 **Proposition des Etats-Unis – Rôle du Conseil dans l'évaluation annuelle de la mise**

en œuvre du Plan stratégique de l'OHI à l'appui du compte rendu prévu à l'Assemblée-3.

7.4 Information : Collaboration UKHO (RU) & Shom (France) sur les ECDIS S-100.

7.5 Information : Présentation de l'UKHO sur les travaux collaboratifs en cours avec plusieurs autres Etats membres de l'OHI en lien avec la S100 et les divers jeux de données, produits et services S1**.

8. PROCHAINE REUNION

8.1 Date et lieu de la 6^{ème} réunion du Conseil de l'OHI (18-20 octobre 2022, Monaco) (Décision A2/11).

9. QUESTIONS DIVERSES

10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

11. CLOTURE DE LA REUNION